

A.C.F.E.

ASSOCIATION CONGOLAISE des FOURNISSEURS EVENEMENTIELS

CODE DE DEONTOLOGIE

L'association ACFE a été fondée afin de promouvoir et de rehausser la professionnalisation des fournisseurs événementiels congolais et de stimuler la bonne réputation de l'industrie, ainsi que l'ensemble du secteur. L'application de ce code de déontologie, qui traite essentiellement des normes de sécurité, de la qualité et du service, a pour objectif de garantir des normes strictes.

Le code de déontologie énonce les principes avec lesquels les membres s'accordent et auxquels ils sont tenus de se conformer. Les membres ne produiront pas sciemment de compte-rendu erroné des faits, et/ou n'induiront pas leurs clients ou fournisseurs en erreur sur les biens ou services qu'ils fournissent. Ils s'accordent par ailleurs à ne commercialiser que des biens et services qui sont conformes aux normes industrielles spécifiques à leur entreprise.

Le respect de ce code de déontologie est l'une des conditions d'affiliation à l'association A.C.F.E. Toute infraction volontaire à ce code est susceptible d'entraîner l'exclusion du membre par l'association.

Tous les membres sont supposés:

- faire affaire conformément à la législation et respecter toutes les législations et réglementations garantissant l'exercice d'activités commerciales responsables et honnêtes, et en particulier le cadre social des salariés et des sous-traitants, qu'ils soient impliqués directement ou indirectement dans la réalisation de leurs projets
- préserver le développement durable et l'environnement lors de l'achat de matériel et de la gestion de leurs déchets. Travailler d'une manière à utiliser l'eau et l'énergie sans gaspillage de moyens
- ne pas participer à une détermination de prix fixes ou conclure des contrats désavantageux pour leurs clients
- faire preuve d'honnêteté et de transparence dans leur politique de prix, lors de la rédaction de contrats et de la préparation de factures
- se comporter de manière intègre et responsable à tout moment de la gestion journalière de leur entreprise, et adopter des normes et valeurs éthiques irréprochables
- ne pas produire sciemment de compte-rendu erroné des faits, et/ou induire en erreur leurs clients ou fournisseurs sur les biens ou services fournis

- former et encadrer suffisamment leurs salariés et intermédiaires et garantir la sécurité constante de leur cadre de travail
- suivre l'ensemble des instructions, directives ou recommandations (le cas échéant) établies par l'association et soutenir le développement de normes et standards de sécurité dans le secteur
- informer l'association de circonstances ayant un effet négatif sur la réputation de l'association ou du secteur
- accorder leur pleine collaboration à tout organe normatif et statutaire ainsi qu'à l'association lors de l'examen et de la constatation d'une plainte déposée auprès de l'association ou de ces organes
- veiller à ce que des informations détaillées soient transmises au centre d'information de l'A.C.F.E. en matière d'accidents répertoriés
- traiter immédiatement l'ensemble des informations relatives à la sécurité des produits et le cas échéant, entreprendre des démarches efficaces
- préserver la réputation et le statut de l'association, du secteur et des membres
- veiller aux intérêts des clients, les promouvoir et les protéger par la rédaction et l'adoption d'une attitude professionnelle, soumise à des normes strictes, afin que l'affiliation à l'association soit une garantie d'intégrité et de service de haute qualité
- promouvoir et développer l'intérêt général des membres de l'association dans leurs relations mutuelles ainsi qu'à l'égard de leurs clients, personnel, sous-traitants, concurrents, etc.
- promouvoir les intérêts de l'A.C.F.E. et jouer un rôle actif dans les activités de l'association
- respecter l'ensemble des droits de propriété intellectuelle.

Ce code de déontologie est rédigé à titre de fil conducteur, destiné à accroître les normes de l'ACFE, et ce en dépit du fait qu'un code de déontologie ne peut résulter en une réglementation détaillée traitant chaque aspect pertinent. L'acceptation volontaire de ce code par les membres influencera fortement l'amélioration de la réputation du secteur.

Pour ACFE,

Fabrice KABASELE

Coordinateur

Lu et approuvé

Nom et fonction

Date

Signature